

DEPARTEMENT DE LA
MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mardi 06 novembre 2018

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
35	23	29		
		Dont procurations		
		06		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
29	29	00	00	00

L'an deux mille dix-huit et le six novembre, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE, le Maire.

Etaient présents : MM Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Emile GONIER, Yolène LARGEN-MARINE, Félix CATHERINE, Christine ALIKER, Eric JULTAT, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Raphael BORDELAIS, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Gérard CHAUVET, Marie-Claude RAQUIL, Sainte-Claire JANVIER, Dominique CUPIT, William PAULIN, Nicole DUFEAL, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie-Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS, Victorien QUIMBERT, Jean-Luc GRABIN, Marinette TORPILLE.

Absents excusés : MM Arlette BRAVO-PRUDENT, Patrick FLERIAG, Danielle MINIETTY épouse RAYMOND, Laurie ABAUL, Joseph Armand BRAY, Christian DORDONNE, Renaud SAINT-ALBIN.

Procurations : MM Arlette BRAVO-PRUDENT, MM Patrick FLERIAG, Danielle MINIETTY épouse RAYMOND, Laurie ABAUL, Joseph Armand BRAY, Christian DORDONNE ont respectivement donné procuration à Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Marie GARON, Marie-Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS, Maurice JOSEPH-MONROSE Yolène LARGEN-MARINE.

Absents : MM Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, Christophe AGELAN, Philippe TAIEB, Max ORVILLE, Léone VAILLANT épouse BARDURY.

Date de la convocation
31/10/2018

Date d'affichage
31/10/2018

Objet de la Délibération

FINANCES

Mise en place d'écoles numériques

Président de Séance :
Luc CLEMENTE

Secrétaire de Séance :
Yolène LARGEN-MARINE

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE

MISE EN PLACE D'ÉCOLES NUMÉRIQUES

- 2 JAN. 2019

Le Conseil municipal :

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la mise en place par l'État en 2018 d'une enveloppe financière spécifique, par l'intermédiaire d'un Contrat Plan État Région (CPER) ;
- Vu les échanges intervenus entre le Rectorat et la ville de Schœlcher ;
- Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 17 septembre 2018 ;
- Vu l'avis favorable du Bureau municipal en date du 30 octobre 2018 ;
- Vu le rapport de présentation transmis aux conseillers municipaux ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- L'opération « Écoles numériques innovantes et ruralité », estimée à un montant de quatre-vingt mille euros hors taxe (80 000,00 € H.T.) et son plan de financement prévisionnel, retracé dans le tableau suivant, sont approuvés :

État	60.000,00 € HT	75%
Ville de Schœlcher et autres partenaires	20.000,00 € HT	25%
	80.000,00 € HT	

- Monsieur le Maire est autorisé à solliciter l'aide de l'État et d'autres partenaires financiers pour le financement de cette opération ;
- Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 021 du budget communal.

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 28 DEC 2018
Le Maire,

Luc Clémenté

LUC CLÉMENTÉ

